



La gazette de Aupa Lehengo



Association Laïque AUPA LEHENGU - 155, Rte de Legarcia - 64 122 URRUGNE
Tel : 06 85.20.60.36 - Courriel : contact@lehengo.fr - Site: www.lehengo.fr

1er janvier 2026

N° 7

Sommaire Sommaire Sommaire

Page 1

Vœux - Site Aupa Lehengo - Permanences
Adhésions et Inscriptions

Page 2

Compte rendu Assemblée Générale 2025 - Diaporama

Page 3

Présentation des sorties et voyages 2026

Page 4

Idées de voyages pour 2027
Programme marche douce 1er trimestre 2026
Repas à Gora



VŒUX 2026

Aupa Lehengo vous souhaite une excellente année 2026 !! remplie de joie, de beaux moments partagés, de beaux voyages avec une excellente santé !

SITE de AUPA LEHENGU : www.lehengo.fr

Cliquez sur ce lien <https://lehengo.fr/> ou copiez-le pour le coller dans votre moteur de recherche)
Vous y trouverez de précieuses informations sur les activités de notre association Aupa Lehengo : activités sportives, culturelles, récréatives, mais aussi des comptes rendus, des diaporamas etc... etc

PERMANENCES (hors vacances scolaires).

Lieu : A la Maison des Associations « Kichoenea » rond - point à l'entrée d'Urrugne - Salle à l'étage :

Les mardis de 10h00 à 12h00 avec Michèle et Eliane - **Les vendredis** de 14h00 à 15h45 avec : Renée et Alex

ADHESION

Prix de la carte annuelle d'adhésion 15 € - Cette cotisation est à régler de façon distincte de tout autre règlement.
Votre carte est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

Il faut être à jour de sa cotisation annuelle pour participer à nos activités et ainsi être couvert par nos assurances. .

Vous trouverez votre fiche d'adhésion en allant sur notre site: www.lehengo.fr

COMMENT VOUS INSCRIRE A UNE SORTIE, UN VOYAGE ou toute autre activité

Le responsable de l'activité proposée est votre interlocuteur privilégié pour vous inscrire: c'est la personne à contacter en priorité. Vous pouvez le contacter par TEL. SMS ou MAIL pour effectuer votre inscription. Il vous donnera toutes les informations voulues et vous indiquera la marche à suivre.

Vos règlements doivent être effectués à l'ordre de Aupa Lehengo (acompte, solde, cotisations etc...)

Vous avez le choix :

-> soit traiter directement avec votre accompagnateur en lui faisant parvenir tous les documents : Bon de réservation, d'adhésions, chèques etc...)

*par courrier à son adresse postale personnelle

*par mail envoyé à sa boîte électronique

*ou encore en déposant les documents dans sa boîte à lettres .

-> soit vous rendre à une de nos permanences pour effectuer toutes ces démarches.

Vous pouvez aussi effectuer vos règlements par un virement à l'ordre de Aupa Lehengo. Dans ce cas prenez contact avec le responsable pour lui faire parvenir les documents et connaître la marche à suivre. Dès le paiement effectué, informez - le pour être sûr que votre inscription est bien prise en compte.

Votre inscription n'est validée qu'à la réception par Aupa Lehengo de votre acompte de réservation.

Association Laïque AUPA LEHENGU - 155, Rte de Legarcia - 64 122 URRUGNE

Tel : 06 85.20.60.36 - Courriel : contact@lehengo.fr - Site: www.lehengo.fr

Siret: 932 157 100 000 11 - Siren : 932 157 100 - APE 9499Z - RNA: W64 101 4087 - Atout France : IMO 64250006

ASSEMBLEE GENERALE du 15 novembre 2025

L'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2024/2025 s'est tenue le 15 novembre 2025 à 10 heures au complexe Iturbidea à URRUGNE.

Elle a réuni 131 adhérents par ailleurs détenteurs de 19 procurations de telle sorte que les conditions de quantum visées à l'article 10 des statuts étant satisfaites, l'assemblée peut valablement délibérer sur les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Le Président souhaite la bienvenue aux participants et les remercie pour l'intérêt qu'ils portent au bon fonctionnement de l'association, il remercie également le représentant de la mairie d'Urrugne présent dans la salle en qualité d'invité.

Le Président procède ensuite à la lecture du rapport moral de l'exercice puis laisse la parole à Renée Galtier, secrétaire pour la présentation du rapport d'activités incluant également les voyages réalisés ou projetés sur l'exercice 2025/2026.

Le rapport moral et le rapport d'activités sont approuvés à l'unanimité.

Pierre Recarte, membre de la commission voyages, présente les nouvelles modalités de réservation des voyages pour répondre aux nouvelles obligations imposées par la MAIF.

Michèle Ripoll, trésorière de l'association, procède à la lecture du rapport financier et à la présentation des comptes de l'exercice qui se traduisent par un résultat positif de 6 985,52 euros.

Le rapport financier et les comptes de l'exercice sont approuvés à l'unanimité.

Le Président, prenant à nouveau la parole insiste sur la nécessité de renforcer l'équipe d'animateurs et de membres du Conseil d'administration pour assurer la pérennité de l'association.

Mesdames Renée Galtier, Marie Claude Galzin et Maria Jaurreguiberry, sur tirage au sort réalisé lors du Conseil d'administration du 12 novembre, présentent leur démission et sollicitent leur réélection. Par ailleurs mesdames Nicole Autran et Casamayou-Boucau et monsieur Jean Michel Hiriart font acte de candidature à un poste d'administrateur.

Il est proposé à l'assemblée d'élire ces personnes en qualité d'administrateurs de telle sorte que la

composition du conseil d'administration sera la suivante :

Jacques Vergez
Renée Galtier
Marie-Claude Galzin
Pierre Recarte
Nicole Pourtanel
Jean Michel Hiriart

Alex Zubieta
Eliane Gaudin
Nicole Autran
Michèle Ripoll
Maria Jaurreguiberry
Chantal Casamayou-Boucau

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 heures et les participants sont invités à partager le verre de l'amitié

Fait à Urrugne le 17 novembre 2025

Le Président
Jacques VERGEZ



La Secrétaire
Renée GALTIER



Diaporama

Projection d'un diaporama sur le Mexique: réalisé par José et commenté par Jean Dominique

Suite au voyage au Mexique réalisé en février 2025 avec Aupa Lehengo un diaporama, sera projeté à la salle municipale N° 1 et 2 du complexe associatif Iturbidea (Allée Tobeen), le mercredi 14 janvier 2026 à 15 heures

Association Laïque AUPA LEHENGU - 155, Rte de Legarcia - 64 122 URRUGNE

Tel : 06 85.20.60.36 - Courriel : contact@lehengo.fr - Site: www.lehengo.fr

Siret: 932 157 100 000 11 - Siren : 932 157 100 - APE 9499Z - RNA: W64 101 4087 - Atout France : IMO 64250006

Sorties, escapades et voyages 2026

1.- SORTIE CIDRERIE : le mercredi 25 février 2026 (1 jour) - Avec Jean Jo et Alex

Prix : 55 €/pers si 50 participants ou + - Prix à la hausse si moins de participants - Acompte à l'inscription : 55 €

Matinée à Ordizia : visite libre de la vieille ville et son marché traditionnel - Repas cidrerie à Aginaga

Programmes et infos : aller sur notre site <https://lehengo.fr/> puis cliquer sur **Cidrerie**

Inscriptions : Jean Jo: 07 68 70 41 28 - jeanjo.olaizola@gmail.com - Alex: 06 85 20 60 36 alex.zubieta@wanadoo.fr

2.- CHILI : du vendredi 06 au mercredi 18 mars 2026 (13 jours) - avec J. Dominique

Prix : le prix 36 participants : 5 740 €, - Suppl. ch. ind. : 900 € - Acompte à l'inscription : 1.700 € / pers.

Programme et infos : aller sur notre site <https://lehengo.fr/> en cliquant sur ce lien puis cliquer sur **Chili**.

Inscriptions : contacter pour informations complémentaires et vous inscrire :

Jean-Dominique : 06 33 98 66 30 - jd.bidai@gmail.com

3.- ESTREMADURE SUD : du mercredi 25 au dimanche 29 mars 2026 (5 j) - Avec Alex

Prix: 665€ (si 40 pers.ou +) - Prix à la hausse si moins de participants - Suppl. ch. ind. : 150 € - Acompte : 220 €

Programme et infos: aller sur le site <https://lehengo.fr/> puis cliquer sur **Estremadure Sud**

Inscriptions : contacter pour vous inscrire : Alex : 06 85 20 60 36 - alex.zubieta@wanadoo.fr

(Option jusqu'au 24 janvier: Si possible vous inscrire avant 24 janvier pour ne pas perdre nos places à l'hôtel.)

4.- SORTIE DANS LES LANDES : le jeudi 16 avril 2026 - (1 jour) - avec Alex

Visite d'une entreprise artisanale originale puis repas typique landais dans une ferme auberge

Prix : 60 €/pers si 40 participants ou + Prix à la hausse si moins de participants - Acompte : 60 €

Programme et infos : aller sur notre site <https://lehengo.fr/> en cliquant sur ce lien puis cliquer sur **Landes**

Inscriptions à contacter pour informations complémentaires et vous inscrire :

Jean Jo : 07 68 70 41 28 - jeanjo.olaizola@gmail.com - Alex : 06 85 20 60 36 - alex.zubieta@wanadoo.fr

5.- BURGOS : du mercredi 22 au vendredi 24 avril 2026 (3 jours) - avec Alex

Prix: 358 € (si 40 pers.ou +) - Prix à la hausse si moins de participants - Suppl. ch. ind. 40 € - Acompte : 120 €

Programme et infos : aller sur notre site <https://lehengo.fr/> en cliquant sur ce lien puis cliquer sur **Burgos**

Inscriptions : à contacter pour informations complémentaires et vous inscrire

Alex : 06 85 20 60 36 - alex.zubieta@wanadoo.fr

6.-TOLÈDE /CHINCHON /ARANJUEZ : du Mercredi 20 mai – Samedi 23 mai 2026 - (4 jours) avec Michèle

Prix : 700 € (base 30 pers) - Acompte : 200 € - suppl. ch. ind.: 40 €

Programme et infos: aller sur notre site <https://lehengo.fr/> en cliquant sur ce lien puis cliquer sur **Tolède**

Accompagnatrice à contacter pour informations complémentaires et vous inscrire

Michèle : 06 60 79 88 33 - ripoll.mi@gmail.com

7.- COPENHAGUE : du 21 au 25 juin 2026, - 5 jours/4 nuits avec Michèle

Prix : : 1850 euros (selon nombre de pers).- Ch. Particulière : + 270 euros (nombre limité)

Programme et infos: aller sur notre site <https://lehengo.fr/> en cliquant sur ce lien puis cliquer sur **Copenhague**

Accompagnatrice à contacter pour informations complémentaires et pour vous inscrire :

Inscriptions : Michèle : 06 60 79 88 33 - Ripoll.mi@gmail.com

Toute inscription devra être confirmée par l'envoi d'un acompte de 300 €(chèque - demande de RIB)

8.- MADRID : du lundi 7 au jeudi 10 septembre 2026 - avec Alex en préparation

Prix: xxx € (si 40 pers.ou +) - Prix à la hausse si moins de participants - Suppl. ch. ind : xxx.€ - Acompte: xxx €

Programme et infos: aller sur notre site <https://lehengo.fr/> en cliquant sur ce lien puis cliquer sur **Madrid**

Inscriptions : contacter pour informations complémentaires et pour effectuer une **préinscription** sans engagement

Alex : 06 85 20 60 36 - alex.zubieta@wanadoo.fr

9.- CANADA EST : du 26 septembre au 7 octobre 2026 (12 jours) avec Alex

Prix: 3.330 € (si 36 pers.ou +) - Prix à la hausse si moins de participants - Suppl. ch. ind. : 890 € - acompte: 350 €

Programme et infos: aller sur notre site <https://lehengo.fr/> puis cliquer sur **Canada**

Inscriptions : contacter pour informations complémentaires et pour vous inscrire :

Alex : 06 85 20 60 36 - alex.zubieta@wanadoo.fr

DORDOGNE du lundi 15 au samedi 17 octobre 2026

annulé

Association Laïque AUPA LEHENGU - 155, Rte de Legarcia - 64 122 URRUGNE

Tel : 06 85.20.60.36 - Courriel : contact@lehengo.fr - Site: www.lehengo.fr

Siret: 932 157 100 000 11 - Siren : 932 157 100 - APE 9499Z - RNA: W64 101 4087 - Atout France : IMO 64250006

Projets d'escapades et voyages pour fin 2026 et année 2027

Les propositions, à ce jour, que l'équipe des organisateurs et accompagnateurs vous suggèrent

- Fin **novembre 2026** : découverte de **Londres** avec Chantal C. et Michèle R - ch.casamayou@gmail.com
- Fin **avril** : début **Mai 2027** : **Le Perou** avec Jean Dominique I. - jd.bidai@gmail.com
- 2^e quinzaine de **mai 2027**: **La Galice** avec Michèle R. - ripoll.mi@gmail.com
- Début **juin 2027** : **Les châteaux de la Loire** avec Nicole P. et Nicole A - np.pourtanel@gmail.com
- Fin **juin 2027** : **Croisière sur l'Elbe** avec Martine L. et Annie I. - martine.l.demange@orange.fr
- Début **sept. 2027** : Voyage en **Grèce** incluant les **îles** avec Chantal C et Michèle R- ch.casamayou@gmail.com
- Fin **sept. 2027** : **Monténégro/Albanie/Macédoine** avec Philippe P. et Gérard L. - gerard.laurent64@orange.fr
- 1^{ère} quinzaine de **novembre 2027** : le **Vietnam** avec Michèle R. - ripoll.mi@gmail.com

IMPORTANT : Ce ne sont là que des propositions. Alors si une de ces destinations vous intéresse, veuillez effectuer, par mail, une **pré-inscription sans acompte et sans aucun engagement**. C'est très important que vous manifestiez vos souhaits par mail. Selon le nombre de réponses positives reçues chaque accompagnateur jugera s'il **maintient ou non sa proposition et vous en informera**. Si le projet est maintenu, il se mettra au travail pour vous présenter, en priorité, un produit complet avec programme précis, dates, prix etc... C'est à ce moment là, et uniquement si la proposition vous séduit que vous confirmerez votre inscription définitive en remplissant le bon de réservation et en versant un acompte.

.... NOUS ATTENDONS VOS REPONSES AVEC IMPATIENCE !!!!pour commencer à travailler

P.S. : Vous pouvez aussi faire part de vos souhaits concernant d'autres voyages à Alex - alex.zubieta@wanadoo.fr - qui les exposera à la prochaine réunion de la "commission voyages"

Programme des marches douces du premier trimestre 2026 - RDV 9h parking de l'ikastola **Tous nos parcours comportent 2 niveaux de difficulté**

Janvier 2026 :

Jedi 08 : Le moulin de Bassilour au départ de Bidart avec Jacky et Alex

Jedi 15 : Parking Untzin, Eglise de Socoa vers campement sur la corniche puis une boucle par la route de la déchetterie avec Monique, Jean et Jean Maurice

Jedi 22 : Les 2 rives de la Bidassoa au départ de Behobie (côté français puis côté espagnol) avec Pierre et Alex

Jedi 29 : Le parc d'Abbadia au départ de la maison de retraite Haizpean d'Hendaye avec Jacky, Jean Jo et Alex

Février 2026 :

Jedi 05 : Promenade dans le secteur de la "Chambre d'Amour" avec Jacky et Alex

Jedi 12 : De la Chapelle d'Olhette vers Herboire, (ancienne douane) et retour par la piste cyclable avec Monique et Jean Maurice

Jedi 19 : Circuit Plaiaundi depuis Ficoba avec Pierre, Jacky et Alex

Jedi 26 : Marche à partir Phare de Fontarrabie avec Pierre, Jacky et Alex

Mars 2026 :

Jedi 05 : Depuis Ascain vers le col St. Ignace (voie du tram) avec Monique et Jean Maurice

Jedi 12 : Depuis Guadalupe chemin de terre longeant le Jaizkibel côté terre avec Pierre, Jean Jo et Alex

Jedi 19 : Depuis le Sanctuaire de Guadalupe vers Jutziz avec Monique et Jean Maurice

Jedi 26 : Depuis Erromardi vers Ste Barbe A./R. avec Pierre et Jacky



Repas avec animation à Ibardin

Aupa Lehengo Organise un repas avec animation le **samedi 21 mars 2026** au restaurant GORA

A partir de **12 heures** : encaissement du prix du repas, à la salle du restaurant, uniquement en **chèques ou espèces**,

Prix : 28,00 €/pers

Inscriptions : Auprès de Conchi :

tel ou SMS : 07 81 65 47 55

mail : maria.jaureguiberry@orange.fr

Vous inscrire sans faute avant le **lundi 16 mars 2026** dernier délai pour procéder aux réservations au niveau du restaurant.

Vous pouvez inviter vos amis



©www.ClipartsFree.de

Menu

- Soupe de poisson
- Jambon Serano
- Croquettes
- Poivron farci
- Confit de canard
- Haricots blancs, frites
- Salade
- Fromage
- Flanc maison
- Vin, café, et digestif compris



Pour ceux qui ne veulent pas de viande possibilité de choisir de la morue à la tomate et poivron au moment de l'inscription auprès de Conchi.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Préambule

AUPA LEHENG ci-après "l'Association" est une association à but non lucratif qui réserve l'accès exclusif de ses prestations à ses adhérents, ci-après le voyageur et les Voyageurs à jour de leur cotisation à la date de réservation de la prestation, et des paiements qui leur auraient été demandés au titre d'autres prestations fournies ou à fournir par l'Association.

L'Association est enregistrée auprès de la sous-préfecture de Bayonne sous le numéro W641014087. Elle a souscrit un contrat d'assurance civile professionnelle auprès de la MAIF, CS9000 79038 NIORT Cedex 9, mis en place une garantie financière auprès d'UNAT/FMS 8, rue César Franck 75008 PARIS, est enregistrée auprès d'A-TOUT FRANCE (IMO64250006) et habilitée à concevoir, produire et commercialiser des prestations de voyage et de séjour.

Ces conditions s'appliquent dans le cadre de la réglementation en vigueur au premier février 2025 telle qu'elle résulte des dispositions du Code de tourisme et feront l'objet de mises à jour. Elles sont consultables sur le site de l'Association et portées à la connaissance du voyageur avant toute souscription à une prestation en complément à l'information du client visée à l'article R 211-4 du code de tourisme.

Leur application pourra cependant être écartée pour certaines prestations relevant de conditions particulières qui seront mentionnées dans le descriptif de ces prestations remis aux voyageurs et qui prévaudront sur les présentes conditions.

1-RESERVATION

Le voyageur reconnaît avoir la capacité juridique de contracter aux conditions décrites dans les offres et ne pas faire l'objet de mesures de tutelle ou de curatelle. Il garantit la véracité et l'exactitude des informations fournies par lui-même ou toute personne ayant effectué la commande en son nom ou pour son compte.

La réservation est effectuée au moyen d'un bon de réservation disponible auprès de l'Association sur demande du voyageur. Ce bon de réservation comportera l'ensemble des informations préalables: - le descriptif de la prestation - l'offre de souscription à une assurance annulation (le cas échéant)- les conditions générales de vente - ainsi que les conditions particulières applicables à la prestation.

La signature du bon de réservation emporte acceptation, par le voyageur, (i) de l'ensemble des conditions générales de vente et (ii) le cas échéant des conditions particulières et (iii) des conditions d'assurance lorsqu'il aura souscrit une assurance.

Le voyageur ne peut exercer aucun droit à rétractation conformément aux dispositions de l'article L221-28 du Code de la consommation.

Après contact téléphonique avec la personne responsable du voyage, les bons de réservation pourront être soit remis aux permanences de l'Association, soit envoyés par courrier à cette dernière (iii) ou par mail à la personne responsable de l'organisation du voyage dont les coordonnées figureront sur le bon de réservation. Le voyageur acceptera l'usage du courrier électronique en vue de la conclusion du contrat et pour la communication des informations relatives à ce dernier (Art.1126 du Code Civil).

Le voyageur doit préalablement à sa commande vérifier qu'il sera en possession de pièces d'identité en cours de validité au jour du départ et qu'il a rempli les obligations administratives (Visas...) et sanitaires requis pour son entrée dans les pays visités qui seront mentionnées à titre indicatif dans l'offre de voyage.

Une assurance individuelle facultative sera proposée au voyageur aux conditions indiquées dans l'offre de voyage.

L'offre de services décrite dans la note d'information est indivisible et le voyageur ne pourra pas renoncer à des prestations incluses dans le séjour en contrepartie d'une réduction de prix.

Le voyageur souhaitant bénéficier de prestations non comprises dans l'offre telles que la nécessité d'assistance pour personnes à mobilité réduite, surclassement dans un hôtel etc...devra en informer l'Association préalablement à sa réservation. Cette dernière examinera la possibilité de répondre à ces demandes particulières et conviendra de ses modalités techniques et financières avec le voyageur concerné.

Le voyageur sera seul responsable d'un défaut d'enregistrement au lieu de départ du voyage en cas non-présentation de documents d'identification et/ou sanitaires ou de présentation de documents périmés.

2-DROIT A UNE ASSISTANCE

Le voyageur aura droit à une assistance au cours de son voyage qui sera assurée par l'accompagnateur membre de l'Association en charge du voyage dont les coordonnées figurent sur le document d'information et qui assurera le suivi de l'exécution de la commande conformément aux dispositions de l'article L 121-12 du Code de la consommation.

3-PRIX

Les prix ne sont garantis qu'au moment de la confirmation de la réservation sur la base du tarif en vigueur à cette date pour les prestations figurant dans l'offre de voyage.

Les prix sont présentés sur la base d'une personne et des suppléments peuvent être appliqués notamment pour chambre individuelle ou occupation par une seule personne.

Les frais antérieurs au lieu de départ et postérieurs au lieu de retour ne sont pas compris dans le prix de même que les boissons, pourboires et autres frais personnels engagés par le voyageur.

Certaines taxes locales doivent être réglées sur place et ne sont pas comprises dans le prix.

Les prix sont établis en fonction des conditions économiques lors de l'établissement du devis : nombre de participants, cours des devises, coût du transport, taxes diverses) et peuvent être modifiés à la hausse ou à la baisse conformément aux dispositions de l'Art. L211-12 du Code de tourisme au plus tard 20 jours avant la date de départ.

Le voyageur pourra résilier le contrat et obtenir le remboursement des sommes versées à l'Association sans frais en cas de hausse supérieure à huit pour cent à charge pour lui de notifier sa décision à cette dernière par courrier recommandé avec accusé de réception sous sept jours à compter de la notification du nouveau tarif. A défaut cette hausse sera réputée acceptée tacitement par le voyageur.

4-PAIEMENT

Un acompte de trente pour cent du montant de la commande doit être versé à la réservation ou correspondant à la totalité du prix lorsque la réservation intervient moins de quarante jours avant la date de départ.

L'Association a la possibilité de demander le versement d'acomptes qui devront être réglés à première demande et le prix devra être payé en totalité au plus tard quarante jours avant la date de départ.

L'Association se réserve le droit d'appliquer un intérêt de retard calculé au taux mensuel de deux pour cent aux sommes non réglées dans les trente jours suivant les appels de fonds

5-MODIFICATION/ANNULATION/CESSION

Conformément aux dispositions de l'Art. L211-14 du Code de tourisme le voyageur dispose d'un droit d'annulation à charge pour lui de s'acquitter de frais d'annulation qui ne pourront être inférieurs à la totalité du prix lorsque l'annulation interviendra dans les quarante jours précédant le départ.

La demande d'annulation devra être adressée à l'Association par Mail (courrier électronique), ou courrier recommandé avec accusé de réception. L'annulation donnera lieu à une indemnisation progressive calculée sur le prix total du voyage en fonction de la date de l'annulation égale à 30 % du prix total du voyage plafonnée à 200 euros en cas d'annulation plus de 120 jours avant la date du départ portée à (i) 50 % en cas d'annulation entre 120 et 90 jours, (ii) 70 % en cas d'annulation entre 89 et 60 jours, (iii) 80 % en cas d'annulation entre 59 et 30 jours, (iv) 100 % en cas d'annulation moins de 30 jours avant la date du départ.

L'Association se réserve le droit de majorer cette indemnité lorsque ses fournisseurs appliqueront des clauses plus sévères à concurrence du différentiel constaté entre ses clauses et celles des fournisseurs.

Le voyageur pourra librement céder son contrat hors assurances à une personne remplissant les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage à charge d'en informer l'Association au plus tard sept jours avant la date de départ (Art. L211-11 du Code de tourisme).

L'Association se réserve le droit d'annuler le voyage sans indemnité lorsqu'une ou plusieurs de ses prestations essentielles ne pourront être fournies en raison d'événements extérieurs indépendants de sa volonté tels que troubles sociaux et politiques, pandémies... (force majeure) ou en cas d'insuffisance de participants (Art.L211-14 du Code de tourisme).

6-RESPONSABILITE DE L'ASSOCIATION

L'Association est responsable de la bonne exécution des services prévus au contrat de voyage et est tenue d'apporter une aide au voyageur en difficulté. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables, faute du client ou faits de tiers. L'Association décline toute responsabilité au titre de dommages résultant d'activités proposées par des prestataires extérieurs au contrat de voyage et achetées à titre personnel par le voyageur ou d'initiatives prises par ce dernier notamment lors de quartiers libres .

Les limites de dédommagement prévues par les conventions internationales et l'Art.211-17-IV du Code de tourisme s'appliqueront lorsque la responsabilité de l'Association sera engagée du fait des prestataires.

Les dommages et intérêts dus au voyageur seront plafonnés à trois fois le prix total du voyage, sauf en cas de préjudice corporel, dommage intentionnel ou causé par un tiers.

L'Association a souscrit une police d'assurance responsabilité civile professionnelle auprès de la MAIF dont les références sont mentionnées dans l'offre de voyage.

7-RECLAMATIONS

Les non-conformités constatées lors du voyage devront être signalées à l'accompagnateur qui prendra les mesures appropriées pour leur rectification. Elles devront faire l'objet d'une confirmation écrite auprès du Président de l'Association en courrier recommandé avec accusé de réception dans les dix jours suivant le retour du voyage.

Les voyageurs pourront, en cas de difficultés persistantes au-delà d'un délai de trente jours à compter de la demande mentionnée ci-dessus, contacter le Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées figurent sur le site www.mtv.travel